



CHARTRE D'ENGAGEMENT DU PLAN CLIMAT

**Mobilisation partenariale et territoriale
portant sur les enjeux climatiques,
atmosphériques et énergétiques**

la métropole
GRANDLYON

Contact :
Sylvie Pislar
04 26 99 36 88
spislar@grandlyon.com

<https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/>



PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
GRANDLYON

Le plan climat du Grand Lyon est avant tout une démarche territoriale qui fait appel non seulement aux compétences de la Métropole, mais également à tous les acteurs et forces vives locaux. Plus il y aura de signataires en action, plus la dynamique collective sera importante, et moins le territoire sera vulnérable aux aléas climatiques, aux tensions énergétiques et aux problématiques de qualité de l'air. Chaque partenaire peut contribuer aux objectifs de la vision climat-air-énergie à horizon 2030, que ce soient les communes, les institutions, les entreprises ou encore les associations et autres acteurs relais.

1. Modalités d'engagement

Toute structure souhaitant rejoindre officiellement le plan climat du Grand Lyon doit envoyer une demande officielle sous forme de **courrier** à l'attention du Président de la Métropole de Lyon, signé par le représentant légal de la structure voulant adhérer. Ce courrier sera accompagné par la **liste des actions** sélectionnées par la structure dans sa charte d'engagement partenariale. L'adhésion des communes du territoire doit également faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal concerné.

Le courrier d'engagement devra contenir les éléments suivants :

- la déclaration d'adhésion à la vision portée par le Plan Climat-Air-Énergie Territorial à horizon 2030, présenté au printemps et approuvé à l'automne 2019 lors de la 6^{ème} Conférence Énergie Climat,
- l'engagement à renseigner tous les deux ans les actions réalisées (échelle interne et échelle du territoire) et leur correspondance avec les 23 actions-cadre du plan climat du Grand Lyon,
- l'engagement à participer biennalement à la Conférence Énergie Climat et aux ateliers techniques annexes,
- la liste d'une dizaine d'actions phares qui semblent les plus pertinentes pour la structure, et à mettre en avant pour les années à venir. Cette liste constituera le plan d'actions de la structure qui se positionnera en parallèle à celui du plan climat de la Métropole.

2. Engagement réciproque avec le Grand Lyon

En retour de l'adhésion de la structure, la **Métropole de Lyon s'engage** à :

- valoriser les actions de chaque partenaire du plan climat sur ses supports (blog, documents, extranet, conférences),
- faciliter les expériences sur son territoire et faire bénéficier le partenaire de son réseau,
- assurer un suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire en association avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes,
- réaliser le reporting auprès du réseau Covenant of Mayors des actions menées sur son territoire, assurant une visibilité européenne.

La signature officielle des nouveaux partenaires aura lieu à chaque Conférence Énergie Climat (tous les deux ans).

3. Idées d'actions

Afin de faciliter la rédaction du plan d'actions des structures adhérentes, la Métropole de Lyon propose un **guide d'exemples d'actions**. À partir de cette liste, chaque organisation partenaire peut élaborer son propre plan d'actions, en étant plus précis et concret pour l'adapter à ses missions ou à ses compétences. Ces propositions d'actions sont réparties en cinq axes, qui reprennent les orientations du plan climat du Grand Lyon à horizon 2030.

Axe 1 : « Tous héros ordinaires »

- Évaluer sa démarche de transition énergétique et climatique (liens avec le plan climat)
- S'engager dans des démarches de transition énergétique (Cit'ergie pour les collectivités)
- Participer à un évènement annuel de sensibilisation des salariés (sensibilisation Unis-cité...)
- Relayer le PCAET : présenter à l'ensemble de ses salariés la trajectoire climat-air-énergie à horizon 2030 et les actions pour s'engager dans un livret d'accueil et dans un bilan annuel ou bisannuel des actions réalisées (lien avec la signature du plan climat)
- Participer et/ou co-animer les réseaux et groupes de travail territoriaux et thématiques en lien avec le plan climat (exemple réseau « ressources et territoires » RReT pour les communes)
- Constituer un réseau de référents climat-air-énergie en interne pour relais et sensibilisation sur des actions du plan climat
- Intégrer des critères d'empreintes énergétique, carbone et de qualité de l'air dans les achats et/ou dans la politique d'achat ainsi que dans les fonctionnements quotidiens (moins de papier, papier recyclé, gobelets réutilisables, etc.)
- Se diriger vers les 100% d'énergie verte dans ses consommations
- Activer les leviers communaux pour la protection de la qualité de l'air : verbalisation via la police municipale si brûlage des déchets verts, stationnement...
- Mobiliser ses salariés pour qu'ils s'engagent dans des actions de transition énergétique en relayant des dispositifs existants (familles à énergie positive, ...)
- Communiquer (interne et externe) sur les bonnes pratiques de la structure pour maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre (plan média dédié sur la lutte contre le changement climatique ou journée Développement Durable par et pour les salariés)
- Faire adhérer aux éco-gestes types les salariés ou usagers des bâtiments et services de l'organisme, en faisant leur promotion (exemple des bureaux à énergie positive)

Axe 2 : « Une économie intégrant les enjeux climatiques »

- Soutenir les projets de développement de réseaux intelligents (smartgrids) pour l'amélioration de la gestion des données énergétiques, des mobilités, etc.
- Avoir recours aux contrats de performance énergétique (CPE) pour faciliter les réductions de consommations des bâtiments avec l'aide d'entreprises locales
- Promouvoir et relayer le dispositif LyonEcoEnergie pour l'accompagnement des entreprises dans leur transition énergétique
- Favoriser les projets partenariaux pour financer des bâtiments à énergie positive coopératifs
- Sensibiliser les professionnels du bâtiment sur les pratiques d'écoconstruction

- Développer la mise en place de toitures et parois végétalisées pour réduire la surchauffe des bâtiments par exemple
- Encourager l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur des filières ciblées en lien avec les ressources et le tissu économique du territoire
- Accompagner la conversion des exploitations agricoles conventionnelles en agriculture biologique
- Favoriser l'installation de maraîchers en agriculture biologique et soutenir leur développement
- Avoir recours à une offre alimentaire en circuit de proximité, biologique et de qualité
- Utiliser des plantations locales et moins gourmandes en eau
- Appliquer ou faire appliquer la réglementation et les horaires d'irrigation pour une meilleure gestion de l'eau, et avoir recours à des systèmes d'irrigation adaptés (exemple des compte-gouttes)

Axe 3 : « Un aménagement durable et solidaire »

- Faire un diagnostic et/ou un audit énergétique de son patrimoine global pour connaître la performance énergétique des bâtiments
- Mettre en place un plan de gestion patrimoniale ou une stratégie immobilière budgétisée à une échelle pluriannuelle
- Utiliser le service d'un économiste de flux ou d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) pour gérer au mieux ses consommations
- Obtenir ou maintenir la certification ISO 50 001
- Programmer les rénovations performantes et globales des bâtiments les plus consommateurs d'énergie en prenant en compte la qualité de l'air et le confort
- Limiter les consommations en eau
- Intégrer dans les contrats de cession de terrains l'application des référentiels habitat et bureau durables
- Appliquer les principes de la charte de l'arbre de la Métropole de Lyon
- Mettre en place les techniques des villes perméables et développer la végétalisation et les îlots de fraîcheur sur le foncier appartenant à la structure, pour améliorer la qualité de vie en ville
- Organiser ou participer à des sessions de formation des publics cibles de la structure (citoyens, aménageurs, étudiants, etc.) pour aménager durablement la ville dans son environnement
- Organiser et contribuer à l'organisation de balades autour de la nature en ville
- Accompagner les projets d'éco-rénovation et relayer et sensibiliser au programme ECORENO'V, à ses différents dispositifs, pour ses différents publics (copropriétés, propriétaires bailleurs, occupants) tout en mettant en place des actions de lutte contre la précarité énergétique
- Prise en compte des exigences environnementales dans les nouveaux équipements
- Remplacer ou rénover les éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation ou LED (extérieur/intérieur), réduire les puissances d'éclairage, et éteindre tout ou partie de l'éclairage nocturne (extérieur/intérieur)

Axe 4 : « Un système de mobilité sobre et décarboné »

- Mettre en place des incitations pour que les salariés se déplacent plus facilement en modes actifs et en transports en commun (sensibilisation sur les émissions de gaz à effet de serre, indemnité kilométrique vélo, prise en charge d'abonnements, soutien à l'achat de vélos ou trottinettes électriques, etc.)

- Organiser des sorties vélos pour découvrir les itinéraires cyclables (domicile-travail et/ou loisirs) et rassurer sur la pratique de ce mode de déplacement
- Aller plus loin que le plan de mobilité réglementaire en portant à x % la part de « véhicules propres » (dont VAE) dans sa flotte de véhicules lors de son renouvellement (GNV, électrique)
- Accompagner les artisans et entrepreneurs sur le changement de véhicules plus propres
- Abonner collectivement la structure aux services d'auto-partage de véhicules électriques
- Former ses salariés à l'éco-conduite lorsqu'ils sont amenés à utiliser les véhicules du pool
- Renforcer, développer ou créer un plan de mobilités adapté à son organisation
- Contribuer aux plans de déplacements à l'échelle de plusieurs entreprises
- Organiser un challenge mobilités et/ou participer à la semaine européenne de la mobilité
- Accompagner et communiquer sur le déploiement des modes actifs, par la mise en place d'arceaux vélo, de parkings vélos sécurisés, de vélos à assistance électrique dans la flotte de véhicules, de pédibus, etc.
- Favoriser les déplacements en covoiturage et/ou en auto-partage, par la mise en place d'un espace physique ou électronique pour ces modes de déplacements et de places de parking réservées, de parkings relais
- Avoir plus souvent recours aux visio-conférences ou conférences téléphoniques et promouvoir la pratique du télétravail

Axe 5 : « Notre territoire en lien avec ses ressources »

- Équipements : étudier la possibilité d'installation de toitures végétalisées et/ou de panneaux solaires au moment des interventions d'entretiens sur les toitures des bâtiments
- Mettre à disposition de la surface (toiture, sol) pour accueillir un projet participatif et citoyen d'énergies renouvelables
- Développer et faire augmenter la surface des ombrières photovoltaïques sur les parkings
- Recourir aux énergies renouvelables notamment pour les moyens de chauffage (chaufferies) et étudier le raccordement aux réseaux de chaleur si disponibles à proximité
- Acheter de l'électricité issue de la filière renouvelable
- Étudier l'autoconsommation photovoltaïque sur ses bâtiments de manière plus systématique
- Maîtriser les consommations d'eau en assurant notamment le suivi et la prévention des fuites sur son patrimoine, en ayant recours à des dispositifs de réduction des consommations dans les bâtiments (mousseurs, brumisateurs, etc.)
- Avoir recours à de l'eau non potable (nappe, fleuve, récupération d'eaux pluviales) lorsque les procédés et les usages le permettent

À partir de ces exemples d'actions, la structure partenaire construit son plan d'actions et le présente en annexe du son courrier d'adhésion au plan climat.



PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
GRANDLYON

la métropole
GRANDLYON

Métropole de Lyon

Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie
Direction des Stratégies Territoriales et Politiques Urbaines
Service Écologie

2019